

Questions fréquemment posées au sujet des testaments

Cette ressource donne un bref aperçu des directives anticipées et des avantages qu'elles confèrent.

Qu'entend-on par directives anticipées ?

Les directives anticipées sont des instructions particulières qu'il vous est possible de rédiger pour préciser les soins médicaux dont vous souhaitez bénéficier dans le cas où vous seriez un jour dans l'incapacité de le faire.

Les directives anticipées comprennent [les testaments de vie](#), [les procurations permanentes pour soins de santé](#), les instructions pour le don d'organes et les ordonnances de ne pas réanimer.

Pour quelles raisons devrais-je rédiger des directives anticipées ?

Les directives anticipées permettent d'atténuer ou de limiter :

- vos inquiétudes au sujet des décisions de fin de vie.
- les interventions médicales non souhaitées.
- Le stress pour votre famille.
- Les préoccupations d'ordre juridique pour toutes les personnes concernées.
- La probabilité qu'une personne autre que vous-même, ou une personne de confiance que vous désignez, prenne des décisions en matière de soins de santé ou de fin de vie à votre place si vous êtes frappé(e) d'incapacité.

Que se passe-t-il si je ne rédige pas de directives anticipées ?

- Si vous ne prenez pas ces décisions de soins de santé pour vous-même à l'avance, les membres de votre famille pourraient se voir dans l'obligation de le faire.
- Il se peut que les membres de votre famille ne choisissent pas le traitement pour lequel vous auriez opté.
- La prise de décision peut être très éprouvante pour les membres de votre famille et également source de conflits entre vos proches.
- Si vous n'avez pas couché vos souhaits PAR ECRIT, il est possible que les médecins ne se conforment pas aux désirs de votre famille.
- Si vous ne consignez pas vos souhaits par écrit à l'avance, le tribunal peut nommer un étranger qui prendra à votre place les décisions de soins de santé et de fin de vie.
- La situation peut s'enliser au tribunal.

Où puis-je obtenir de plus amples informations sur les directives anticipées ?

Outre les informations mentionnées sur ce site, les organismes suivants peuvent vous donner de plus amples renseignements sur les directives anticipées :

- [American Bar Association](#)
- [AARP](#)

De plus, tout hôpital ou centre de soins bénéficiaire de financements Medicare ou Medicaid est tenu de fournir à tous les patients des informations écrites sur les directives anticipées dès leur admission.